
Don d'un cavalier jacobin armé et équipé par la section de la Fraternité (Paris), en annexe de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don d'un cavalier jacobin armé et équipé par la section de la Fraternité (Paris), en annexe de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 604;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38907_t1_0604_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Laplanche a visité les établissements publics. Les hôpitaux sont en général bien administrés. Un seul était servi par des femmes qui avaient conservé le costume religieux. Laplanche s'est indigné de cette contravention à la loi, et de l'ignorance ou en étaient les administrateurs qui l'accompagnaient. Il a fait un auto-da-fé de l'un de ces habits. La loi est maintenant exécutée.

Cette lettre est renvoyée au comité de Salut public et des finances.

IV.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (1).

Laplanche, représentant du peuple, é rit d'Évreux qu'il est parti avec 10,000 hommes pour couvrir les départements menacés par les rebelles. Il a renouvelé les autorités constituées et la municipalité de Caen. Il accorde 1,200 livres par an aux officiers municipaux. En visitant l'hôpital de Caen, il a trouvé des sœurs hospitalières, habillées comme sous l'ancien régime, avec des guimpes, des bandeaux dont il a fait un autodafé.

XI.

DES PÉTITIONNAIRES RÉCLAMENT LEUR ADMISSION A LA BARRE (2).

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (3).

Beaucoup de pétitionnaires demandent à être admis.

Un membre demande que le décret qui ordonne l'admission des pétitionnaires les seuls jours de décadi soit inséré au *Bulletin*, afin que les citoyens des départements soient bien instruits que l'admission des pétitionnaires n'a lieu que le jour de chaque décade. (Décrété.)

XII.

DON PATRIOTIQUE D'UNE COMMUNE DE SEINE-ET-MARNE (4).

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (5).

Une commune du département de Seine-et-Marne fait offre de 904 chemises, 12 livres de

charpie et 4 paires de souliers. « L'un des cultivateurs de cette commune, dit **Bernard des Sablons**, n'avait que 3 chemises et n'a pas balancé d'en donner une.

Insertion au procès-verbal et mention de l'offre de la commune et de celle du pauvre cultivateur.

XIII.

LA SECTION DE LA FRATERNITÉ DE PARIS FAIT OFFRE D'UN CAVALIER JACOBIN ARMÉ ET ÉQUIPÉ (1).

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (2).

La section de la Fraternité écrit qu'elle a fourni un cavalier jacobin armé et équipé pour la défense de la patrie.

Mention honorable.

ANNEXE N° 1

à la séance du 27 frimaire an II. Mardi 13 décembre 1793.

Compte-rendu, par divers journaux, de la discussion à laquelle donna lieu la motion de **Fabre d'Églantine** tendant à ordonner l'arrestation de **Vincent**, de **Maillard** dit **Tapedru** et de **Rousin** (3).

I.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (4).

Fabre d'Églantine. Il y a, dans les bureaux de la guerre, un homme qui a fait plus de mal que **Roland**. Des agents secrets, envoyés par lui à Bordeaux, ont été arrêtés : le comité de sûreté générale a fait son devoir. Cet homme, c'est **Vincent**. Il tient des comités clandestins, à la tête desquels est un nommé **Maillard** dit **Tapedru**, agent de police, mis en état d'arrestation par le comité, et remis ensuite en liberté à la sollicitation des bureaux de la guerre. Avez-vous lu, sans frémir, la lettre par laquelle **Rousin** a prétendu influencer Paris? C'est **Vincent** qui l'a fait afficher. Il n'y a d'autre conseil exécutif que les bureaux de **Vincent**. Ses agents s'introduisent dans vos comités et plusieurs ont poussé l'audace jusqu'à prendre au collet des membres de la Convention.

Vincent et ses agents ont voulu égarer la Société des Jacobins qui, heureusement, se régénère et chasse tous les intrigants. Ils ont tenté

(1) *Annales patriotiques et littéraires* (n° 351 du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793), p. 1588, col. 1).

(2) La demande de ces pétitionnaires n'est pas insérée au procès-verbal de la séance du 27 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes-rendus de cette séance publiés par le *Mercury universel* et par les *Annales patriotiques et littéraires*.

(3) *Mercury universel* [28 frimaire an II (18 décembre 1793), p. 143, col. 1].

(4) Le don patriotique de cette commune de Seine-et-Marne n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 27 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes-rendus de cette séance publiés par les *Annales patriotiques et littéraires* et le *Mercury universel*.

(5) *Annales patriotiques et littéraires* (n° 351 du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793), p. 1587, col. 2).

(1) Le don patriotique de la section de la Fraternité n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 27 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes-rendus de cette séance publiés par le *Mercury universel* et les *Annales patriotiques et littéraires*.

(2) *Mercury universel* [28 frimaire an II (mardi 18 décembre 1793), p. 142, col. 2].

(3) Voy. ci-dessus, même séance, p. 574, le compte-rendu de la même discussion d'après le *Moniteur*.

(4) *Journal de Perlet* [n° 452 du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793), p. 140].